

FORMATION OBLIGATOIRE HABILITATION TAXI

Présentation : La formation continue obligatoire prévue à l'article R. 3120-8-2 du code des transports permet la mise à jour des connaissances essentielles pour la pratique de l'activité de conducteur de taxi ou de conducteur de voiture de transport avec chauffeur. Ce stage est dispensé en présentiel au sein d'un centre de formation agréé en application de l'article R. 3120-9 du code des transports.

Chaque session de formation est organisée spécifiquement soit pour des conducteurs de taxi, soit pour des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur.

Objectif Opérationnel : Mettre à jour les connaissances essentielles pour la pratique de l'activité de **conducteur de taxi** dans le cadre de la formation continue obligatoire prévue à l'article R. 3120-8-2 du code des transports

Objectifs de la formation /Compétences visées - à l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de maîtriser :

Modules obligatoires

- A. - Droit du transport public particulier de personnes. (3h30)
- B. - Réglementation spécifique à l'activité taxi. (3h30)
- C. - Sécurité routière. (3h30)
- A - La préparation et la réalisation du parcours : définir l'itinéraire adapté et effectuer le parcours.
- B - La sécurité et la souplesse de la conduite et le respect du code de la route : conduire sagement dans le respect du code de la route.

Modules optionnels

- La formation comporte également un module d'approfondissement au choix :
- D. - Anglais. (3h30)
- E. - Gestion et développement commercial, dont l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. (3h30)
- F. - Prévention et secours civiques. (3h30) La Conduite en circulation, la sécurité des passagers et des autres usagers de la route tout en proposant aux clients un service commercial de qualité.

Méthodes et moyens pédagogiques

Formation théorique et pratique en Centre , alternance de méthodes pédagogiques classiques (exposé et démonstration) et actives (étude de cas, jeu de rôle, mise en situation). La démarche pédagogique qui est mise en œuvre est à la fois inductive et déductive, Elle s'appuie sur l'expérience et le vécu des stagiaires pour impulser une méthode active de co-construction des compétences et des savoirs nouveaux à acquérir.

Modalités de suivi pédagogique et d'évaluation des acquis

Positionnement des stagiaires en fonction des pré requis à l'entrée.

Tout au long de la formation, le formateur organisera des évaluations et des cas concrets pour vérifier le degré de maîtrise des différentes compétences, des savoirs et savoirs faire. Cela pourra se faire sous la forme de questionnaires et d'études de cas ou de mise en situation.

Public et Pré-requis

Toute personne exerçant l'activité professionnelle de conducteur de taxi concernée par les dispositions de l'article R. 3120-8-2 du code des transports.

-être titulaire du CCPCT ou de l'examen d'accès à la profession de conducteur de taxi ; -être titulaire d'une carte professionnelle sécurisée de conducteur de taxi en cours de validité ;	-avoir une expérience professionnelle d'une durée minimale de cinq ans à temps plein, ou à temps partiel pour une durée équivalente, en qualité de conducteur de taxi.
---	--

Qualité des intervenants

Formateurs spécialisés dans les différents domaines abordés

Suivi /Evaluation de la formation/ Sanction de la formation /Type de validation

Bilan : un bilan final est réalisé permettant d'apprécier l'ensemble de la prestation de formation par les participants.

Attestation de fin de formation .

Livrables à l'issue de la formation

Les supports de formation sont élaborés par chaque formateur et mis à disposition des stagiaires en cohérence avec la méthode pédagogique utilisée et les compétences visées.

Mise en œuvre de la formation

<ul style="list-style-type: none"> • Durée : 14 heures • Tarif: 420,00 euros • Date limite d'inscription : Date de démarrage de l'action 	<ul style="list-style-type: none"> • Lieu : Rivière-Salée –dates : nous contacter • Formations accessibles aux personnes en situation de handicap – Parking gratuit
---	---

Les modalités financières et de prise en charge

Tarif fixé en nombre de jours /stag. : coût horaire 30,00 €

Éligibilité aux dispositifs de financement de la formation professionnel.

Contacts :

S.Cantinol 0596 71 32 22 s.cantinol@cma-martinique.com

